

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

en exercice	11	L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril,
présents	10	le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND
votants	11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201022-20240411-2024-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024

Publication : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



**Date de convocation du Conseil Municipal** : 29 mars 2024

**PRESENTS** : MM et MMES CARTERON P. VILLARD C. SEON J. BEYNEL M. GREGOIRE B. BONNIER P. GRANJON X. POINT L. VACHON T. PADEL S.

**EXCUSÉ** : M. GIANDOLINI D.

**PROCURATION** : M. Damien GIANDOLINI a donné procuration à M. Cyril VILLARD

**Secrétaire élu pour la durée de la session** : M. GREGOIRE B.

**OBJET : ENERGIE GROUPEMENT D'ACHAT ELECTRICITE SIEL**

Monsieur le Maire expose,  
CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'Energie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat élargi à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,  
CONSIDERANT les besoins de la collectivité pour l'achat d'énergie,  
CONSIDERANT que pour l'énergie considérée seuls les contrats transférés au SIEL-TE Loire entrent dans le groupement au libre choix de la commune,  
CONSIDERANT que seule l'énergie transférée pourra faire l'objet d'un appel de cotisation conformément à la convention de groupement,  
CONSIDERANT la possibilité d'intégrer une part d'achat d'énergie verte dans les marchés d'achat d'électricité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** ne pas intégrer une part d'achat d'énergie verte au marché d'achat groupé d'électricité du SIEL-TE pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2029,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,  
B. GREGOIRE,

Le Maire,  
P. CARTERON

Transmis au représentant de l'Etat le 23 avril 2024  
Publié le 25 avril 2024